



Doit on régler une dette sans explication et par tel

Par **FLORENCE**, le **13/10/2011** à **12:30**

Bonjour,

J'ai reçu il y a une semaine, un appel tel d'une maison de recouvrement me demandant de régler une dette de l'an 2000, à l'ordre de Sofinco si je ne payais pas, blocage compte bancaire et la dette augmenterait de plus de 200%. J'ai déménagé deux fois, j'ai toujours fait suivre mon courrier, je n'ai jamais eu de relance écrites et de recommandé, alors qu'il m'ont trouvé à l'adresse actuelle, que nous habitons depuis trois ans. Nous avons paniqués sur le coup et avons envoyé le chèque. Par contre en retour j'ai eu un courrier mentionnant le montant de la dette sans détails explicatifs et je dois signer bon pour accord et renvoyer le document. ai je fait une erreur, le chèque n'ait pas encore encaissé, j' ai eu une date butoire. merci c'est urgent

Par **mimi493**, le **13/10/2011** à **12:43**

Non surtout pas !!!

C'est de l'intimidation. Les sociétés de recouvrement ne peuvent faire que du recouvrement amiable. Il est impossible de saisir un compte sans un jugement. Déjà, il faut savoir d'où vient la dette et si elle n'est pas prescrite

Par **FLORENCE**, le **13/10/2011** à **16:45**

merci